n.chomaz urbaniste

COMMUNE LES ADRETS

REUNION PUBLIQUE N°2 DU3 AVRIL 2025

Objet: Présentation du cadre règlementaire de l'élaboration du PLU
Lieu: Salle polyvalente de Prapoutel
Démarrage: 19h05

La communication de la réunion publique a été faite par :
- une alerte SMS envoyée le 30/03/2025 à 319 personnes + 1 message vocal
- message mis sur les panneau lumineux,
- affiche papier apposées sur tous les panneaux d'affichage de la commune,
- publications sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram,
- publication sur le site internet : https://www.lesadrets.fr/plu

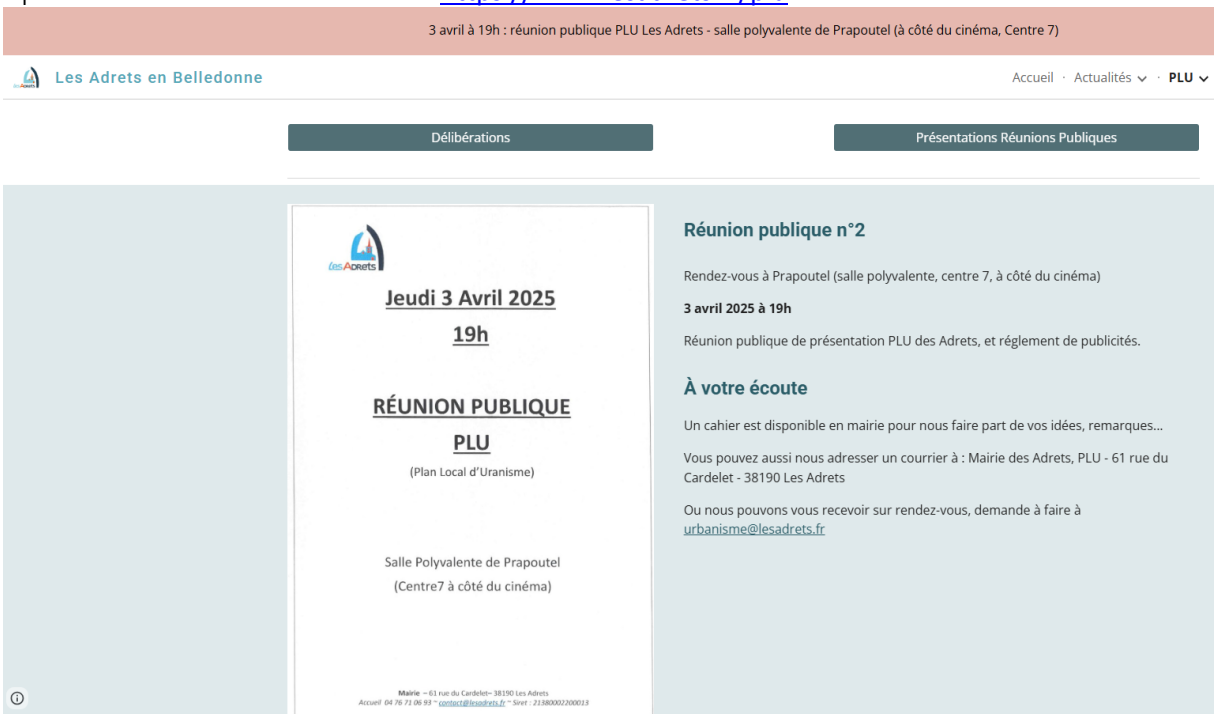

Cinq élus et une vingtaine de personnes dans le public étaient présents.

Après avoir introduit la réunion pour remercier les personnes présentes Madame le Maire rappelle les objectifs de la réunion et laisse la parole à Nadège Chomaz, mandataire du groupement de bureaux d'études.

La présentation a cinq volets :

1- Une équipe à vos côtés.
2- Un projet participatif
3- Une commune aujourd'hui au RNU
4- Un cadre réglementaire très contraint.
5- L'élaboration d'un PLU
6- Focus Prapoutel
7- Petit point concernant les publicités et les enseignes
8- Les étapes suivantes.

Les échanges ont lieu durant la présentation et à la fin.

Les élus introduisent la réunion publique à quatre voix et excusent l'absence de Mme La Maire. Ils présentent le contexte de la réunion et du PLU.

Les questions et remarques émises ont portées sur

- l'impact de la loi ZAN : un bilan ZAN a été présenté au dernier conseil municipal. Le bilan est consultable en mairie ou sur le site de la commune. 8 à 10 ha d'espace naturel, agricole et forestier ont été consommés entre 2011 et 2021. L'objectif maximal de consommation pour 2021-2031 est d'environ 4 ha.
- Enjeux du PLU pour Prapoutel : Les différents enjeux de ce hameau sont la mobilité, la rénovation énergétique des différents bâtiments, la transition énergétique, la transition écologique, le développement touristique, la recherche d'une vie à l'année.
- L'impact de la ZAC multisite : la suppression de la ZAC est un enjeu.
- Temporalité de l'élaboration du PLU : le rétroplanning proposé est extrêmement compressé. Il faut prendre en compte 6 mois de délais administratif incompressible. Ce rétroplanning ne prend en compte les délais de validation politique et les élections municipales. Les études liées au PLU débutées en 2010 sont difficilement exploitables.
- Prapoutel 2050 : La commune n'a pas encore été destinataire d'un document sont formalisé.

Il est rappelé l'importance de la phase de concertation et de venir s'exprimer dans le registre de concertation et de se rendre aux réunions publiques. Le site internet est alimenté régulièrement.
La prochaine rencontre a lieu le 30 août à 9h sous forme d'une balade PLU dans toute la commune pour rencontrer les habitants et échanger sur les premiers éléments de diagnostic.

La réunion s'achève à 21h45.